

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2010

**L'AN DEUX MILLE DIX, le lundi 29 novembre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard LEPERS, Maire.

### **Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

LEPERS Bernard, HERBETTE Jean-Luc, GALLET Jean-Claude, MARDYLA Laurence, THIBAUT Marie-Françoise, GIRAUD Ghislain, d'HAUTEFEUILLE Omblin, RINGEVAL Annie, CERCLIER Laurent, DUPUIS Jean-Marc, DOMET Loïc

### **Etaient Absents excusés**

MABILLE Dominique donnant pouvoir à RINGEVAL Annie  
JOURDAIN Régis  
LERICHE Thierry  
MOURONVAL Jérôme

### **SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame RINGEVAL Annie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET A L'ECOLE NOTRE DAME**

#### **CLUB DES AINES ET ANCIENS COMBATTANTS**

Lors de la dernière réunion de conseil, il manquait aux dossiers de demande de subvention les attestations d'assurance de responsabilité civile de ces deux associations.

Monsieur le Maire avait demandé à André LEPERS, président de ces associations, cette attestation.

Le président a effectué les démarches auprès de son assurance et est toujours à ce jour, dans l'attente de ce document.

Le club des aînés sollicitait une subvention de fonctionnement de 470 € et les anciens combattants de 160 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 470 € au club des aînés et 160 € aux anciens combattants.

Toutes les associations doivent fournir l'attestation d'assurance afin d'occuper les installations communales.

#### **ECOLE NOTRE DAME**

Monsieur HERBETTE procède à la lecture des 2 courriers de demande de subventions de la directrice de l'école Notre Dame.

Elle sollicite une subvention de fonctionnement de 5 000 € et une aide de 1 500 € pour les 14 enfants de la commune concernés pour la classe de neige.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'école Notre Dame une subvention de fonctionnement de 5 000 € et une aide de 90 € par enfant de la commune soit une aide de 1260 €.

#### **LES AMIS DE BELLOY**

Suite à la demande de subvention de l'association les amis de Belloy, une subvention de 350 € est accordée pour la réalisation d'un parc à ciel ouvert à la grande hutte estimé à 1 000 €. Cette somme est accordée dans la mesure où ce projet à caractère touristique ne concerne pas uniquement la commune de Belloy.

### **ETUDE PLUVIALE DU SITE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AU PRESIDENT DU SITE ET AU DELEGUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**

Le président du SITE et le délégué du procureur de la république désirent connaître l'avis du conseil municipal sur l'étude pluviale.

Deux dossiers présentés comme documents définitifs ont été étudiés par la commission. Monsieur LEPERS propose des courriers qui reprennent les remarques du conseil municipal.

Le conseil municipal en est d'accord, ces courriers seront donc adressés au président du SITE et au délégué du procureur.

### **LOCATION DES SALLES COMMUNALES AUX ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE**

La commune a été sollicitée par les associations extérieures à la commune pour organiser des réunions au foyer.

Actuellement, la location d'une journée s'élève à 110 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 70 € la demi-journée et 120 € la journée pour l'organisation de réunion par les associations extérieures à la commune.

### **GARDERIE DE L'ECOLE COMMUNALE – NOUVEAU FORFAIT**

Monsieur LEPERS rappelle les tarifs de la garderie appliqués actuellement. Un nouveau dispositif est à mettre en place pour les enfants inscrits au mois et qui fréquentent la garderie soit le matin soit le soir c'est-à-dire qu'une seule fois par jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité  
- de fixer à 28 € la fréquentation de la garderie 1 fois par jour (soit matin soit soir)  
Et 3 € la séance supplémentaire pour les enfants inscrits par forfait  
D'appliquer ces tarifs à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### **TARIF FRAIS DE SCOLARITE, LETTRE DU 16 NOVEMBRE 2010 DU MAIRE D'YZEUX**

Monsieur LEPERS procède à la lecture du courrier de Monsieur LEBLANC, maire d'Yzeux relatif au frais de scolarité ainsi que sa lettre de réponse.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de revenir sur le tarif des frais de scolarisation et de les fixer à 300 € pour l'année scolaire 2010-2011.

Toutefois, le conseil municipal souhaite que les frais de scolarisation soient réétudiés l'année prochaine en concertation avec les élus de la commune d'Yzeux.

PROJET D'UN PARKING EN BAS DE LA RUE RENE SAINT ET ENTREE DU LOTISSEMENT « VERGER DU CHATEAU »

Projet de réaliser un parking de 9 places.

Une demande a été envoyée au président du SIVU pour établir le dossier de demande de subvention.

Monsieur DUPUIS fait remarquer que l'infiltration des eaux devrait se faire directement dans les plantations.

Et qu'un panneau stop « allée fleurie » donnant aux rues « Pasteur et René Saint » pourrait être installé.

### **LETTRE DU 9 NOVEMBRE 2010 DU PRESIDENT DU SIVU : TRAVAUX DE DENEIGEMENT, PREPARATION DE LA PROCHAINE SAISON HIVERNALE**

Lors de la dernière assemblée générale du SIVU différentes possibilités ont été étudiées, sachant que le Maire demeure responsable des opérations de déneigement au titre de la sécurité publique et qu'il doit signaler tout danger pour la circulation publique et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux usagers de se déplacer en sécurité.

Le SIVU propose donc d'harmoniser les dispositifs d'information et de sécurité à mettre en place lors de la période hivernale.

Le SIVU propose également de regrouper les différentes commandes communales afin d'obtenir une proposition financière plus intéressante.

Le conseil municipal a pris connaissance de ce courrier et accepte de valider le bon de commande pour la signalisation temporaire s'élevant à 2151.58 € hormis le vote « *contre* » de Loïc DOMET.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Les colis de fin d'année offerts par le CCAS seront distribués le 18 décembre 2010.

Madame RINGEVAL demande si un équipement vestimentaire est prévu pour les employés de commune.

Les illuminations de Noël vont être installés semaine prochaine.  
Il est prévu l'achat de 5 nouvelles décorations d'occasion.

La séance est levée à 00 h 00.

Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits.

Le Maire et le Conseil Municipal.